

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 68/2001 de la Commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides à la formation

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2006/C 300/07)

Numéro de l'aide	XT 45/06		
État membre	Espagne		
Région	Navarra		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Aides en vue de l'organisation d'activités de formation dans le domaine du commerce extérieur pour l'année 2006		
Base juridique	Resolución 1445/2006, de 5 de julio, del Director General de Industria y Comercio (Boletín Oficial de Navarra número 90 de 28.7.2006). Ley Foral 11/2005, de 9 de noviembre, de Subvenciones (Boletín Oficial de Navarra número 136 de 14.11.2005)		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aides	Montant annuel total	87 000 EUR
		Prêts garantis	
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	
		Prêts garantis	
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 7 du règlement		Oui
Date de mise en œuvre	Du 1.12.2005 au 30.11.2006		
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 30.11.2006		
Objectif de l'aide	Formation générale		Oui
	Formation spécifique		
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Certains secteurs uniquement		Oui
	Autres services		Oui
Nom et adresse de l'autorité responsable	Gobierno de Navarra Departamento de Industria y Tecnología, Comercio y Trabajo		
	Parque Tomás Caballero nº 1 Edificio «Fuerte del Príncipe II» E-31005 Pamplona		
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 5 du règlement.		Oui
Numéro de l'aide	XT 48/06		
État membre	Italie		
Région	Provincia Autonoma di Trento		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Financement d'actions de formation en faveur des travailleurs et des entreprises et concernant la gestion des fonds visés à l'article 9, paragraphe 3, de la loi 236/93 — année 2006		

Base juridique	Deliberazione della Giunta Provinciale n. 1912 di data 15.9.2006, pubblicata sul Bollettino della Regione Trentino Alto Adige del 26.9.2006 n. 39		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides	Régime d'aides	Montant total annuel 2006	1 210 351,04 EUR (1,21million EUR)
		Prêts garantis	
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	
		Prêts garantis	
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 7, du règlement		Oui
Date de mise en oeuvre	À partir du 26.9.2006		
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006		
Objectif de l'aide	Formation générale		Oui
	Formation spécifique		Oui
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides à la formation sauf celui de l'agriculture		Oui
Nom et adresse de l'autorité responsable	Provincia Autonoma di Trento Dipartimento Politiche Sociali e del Lavoro Ufficio Fondo Sociale Europeo		
	Via Giusti, 40 I-38100 Trento		
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 5 du règlement, la mesure ne s'applique pas à l'octroi d'aides individuelles ou nécessite la notification préalable à la Commission si le montant de l'aide accordée à une même entreprise pour un projet individuel de formation est supérieur à un million d'euros.		Oui